



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
26 septembre 2001  
Français  
Original: anglais/français

---

### Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4383e séance du Conseil de sécurité, tenue le 26 septembre 2001, au sujet de la question intitulée « La situation au Burundi », le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité réaffirme son appui résolu à la Facilitation de l'ancien Président Nelson Mandela et demande instamment à tous les Burundais de bonne volonté de se rallier à la cause de la paix, de la démocratie et de la réconciliation nationale dans leur pays. Il demande également à toutes les parties de coopérer pleinement avec la Commission de suivi de l'application.

Le Conseil attend avec intérêt et appuie énergiquement la mise en place du gouvernement de transition au Burundi le 1er novembre 2001. Il est convaincu que la création d'un gouvernement largement représentatif et ouvert conquerra un tournant décisif dans le processus de paix burundais. Elle encouragera en outre les donateurs à apporter une assistance supplémentaire, notamment en s'acquittant intégralement des engagements qu'ils ont pris lors de la Conférence des donateurs tenue à Paris en décembre 2000.

Le Conseil demande aux parties burundaises de s'entendre sans attendre sur la mise en place d'une unité spéciale de protection exclusivement chargée de la fonction de police consistant à assurer la sécurité personnelle des hommes politiques rentrant d'exil. Il se félicite de la convocation à Arusha, par la Facilitation, d'une réunion des parties prenantes avant le début de la période de transition et demande instamment à la communauté internationale d'apporter d'urgence un appui à la formation et au déploiement de l'unité spéciale de protection.

Gravement préoccupé par la recrudescence récente de la violence, le Conseil rappelle la nécessité pressante de parvenir à un règlement négocié du conflit et demande à la Facilitation, à l'Initiative régionale pour la paix au Burundi, au Gouvernement burundais, aux parties signataires et aux groupes armés de consacrer toute leur attention à l'établissement d'un cessez-le-feu définitif. Il demande une fois encore aux Forces pour la défense de la démocratie (FDD) et aux Forces nationales de libération (FNL) de suspendre les hostilités, de poursuivre les négociations et de prendre part au processus de paix. Il estime que la mise en place d'un gouvernement largement représentatif sur la base d'un processus de paix sanctionné par la communauté internationale fait de la rébellion armée un moyen d'expression politique inacceptable. Il demande aux FNL et aux FDD, de même qu'au Gouvernement burundais, de res-



pecter scrupuleusement les droits de la population civile et les dispositions du droit international humanitaire.

Le Conseil demande à tous les États, en particulier ceux de la région, de cesser d'apporter un appui quel qu'il soit aux FNL et aux FDD, et exhorte tous les États Membres à encourager les groupes armés à prendre part au processus de paix.

Le Conseil demande aux États parties à l'Initiative régionale de marquer la mise en place du gouvernement de transition en resserrant encore leur coopération bilatérale et régionale avec le nouveau gouvernement. Il juge cette coopération particulièrement importante dans le domaine de la sécurité régionale et demande aux Gouvernements du Burundi et des États voisins de coopérer davantage sur ce plan.

Le Conseil se déclare préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire et demande à toutes les parties de créer les conditions voulues pour que les réfugiés rentrent de leur plein gré et que les organismes à vocation humanitaire puissent mener leurs activités de secours en toute sécurité et sans entrave. Il demande par ailleurs à la communauté des donateurs d'amplifier l'assistance humanitaire qu'elle apporte au Burundi et d'en accélérer l'acheminement. »

---